

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
 partent des 1^{er} et 16 de chaque mois
 et
se paient d'avance.
 LOT, DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.
 Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS
 LES INSERTIONS
 sont reçues au
 Bureau du Journal
 du Lot

se paient d'avance
 Annonces... 25 c. la ligne
 Réclames... 50 c. —
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
 M.M. Laffite et Co, place de la
 Bourse 3, sont seuls chargés
 à Paris de recevoir les annonces
 pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se débarrasser.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à	Arrivées à	Arrivées à	Arrivées à	Arrivées à	Arrivées à
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 ^m — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	*	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 9 h. 30^m matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. 9 h. 25^m matin.

Cahors, le 1^{er} Avril 1876

Ainsi que nous l'avons annoncé jeudi, le Sénat a voté les conclusions de la commission qui a examiné le mode d'exécution de la loi constitutionnelle, en ce qui concerne le renouvellement par séries des sénateurs des départements. On avait adopté la répartition des départements en trois séries par ordre alphabétique. La première série, qui doit se renouveler dans trois ans, comprend les trente-et-un départements suivants (à côté du nom du département nous indiquons le nombre et les noms des sénateurs). Le département du Lot est de ce nombre. Ses deux sénateurs ne siègeront que pendant trois ans, c'est-à-dire jusqu'en 1879.

- Haute-et-Garonne, 3 sénateurs : MM. Saccase, le général Pourcet et de Belcastel.
- Gers, 2 sénateurs : MM. Lacave-Laplagne et Babie.
- Gironde, 4 sénateurs : MM. Hubert-Delisle, le vicomte de Pelleport-Burète, Béhic et Raoul Duval, père.
- Hérault, 3 sénateurs : MM. Pagézy, le vicomte de Rodez-Bénavent et Bonafous.
- Ille-et-Vilaine, 3 sénateurs : MM. Grivart, le général Loysel et le comte de Kergarion.
- Indre, 2 sénateurs : MM. Clément et le comte de Bondy.
- Indre-et-Loire, 2 sénateurs : MM. Houssard et le marquis de Quinément.
- Isère, 3 sénateurs : MM. Michal-Ladichère, Eymard-Duvernay et Brillier.
- Jura, 2 sénateurs : MM. Tamisier et Thurel.
- Landes, 2 sénateurs : MM. le baron de Navignan et de Gavardie.
- Loir-et-Cher, 2 sénateurs : MM. Bozérian et le général Riffault.
- Loire, 3 sénateurs : MM. de Montgolfier, le vicomte de Meaux et Arbel.
- Haute-Loire, 2 sénateurs : MM. Edmond de Lafayette et Jacotin.
- Loire-Inférieure, 3 sénateurs : le baron de Lareinty, le général Espivent de la Villeboisnet et de Lavrignais.
- Loiret, 2 sénateurs : MM. Dumesnil et Jabat.
- Lot, 2 sénateurs : MM. le maréchal Canrobert et Depeyre.
- Lot-et-Garonne, 2 sénateurs : MM. le comte de Bastard et Noubel.
- Lozère, 2 sénateurs : MM. de Colombet et le comte de Chambrun.
- Maine-et-Loire, 3 sénateurs : MM. le général d'Andigné, le baron Le Guay et Achille Joubert.

Manche, 3 sénateurs : MM. de Saint-Germain, le comte Daru et d'Auxais.

Marne, 2 sénateurs : MM. le général Boissonnet et Dauphinot.

Haute-Marne, 2 sénateurs : MM. le général Pélissier et Robert-Dehault.

Mayenne, 2 sénateurs : MM. le général Dubois-Fresnay et Bernard-Dutreil.

Meurthe-et-Moselle, 2 sénateurs : MM. Varroy et Bernard.

Meuse, 2 sénateurs : MM. Salmon et Bompart.

Morbihan, 3 sénateurs ; MM. Audren de Kerdrel le comte de La Monneraye, de Kéridec.

Nièvre, 2 sénateurs : MM. le général d'Espeuilles et le comte de Bonillé.

Nord, 5 sénateurs : MM. Maurice (récemment décédé), Jules Brame, Mailliet, le comte d'Hespele et de Staplande.

Oise, 3 sénateurs : MM. le comte de Malherbe, Aubrelisque, d'Andlau.

Constantine, 1 sénateur : M. Lucet.

La Martinique, 1 sénateur : M. le général de la Jaille.

Le tirage au sort n'a pas été très-favorable aux membres de la droite. En effet, sur les 75 sénateurs désignés pour être remplacés dans trois ans, on compte 55 sénateurs votant avec les droites, et 19 appartenant aux groupes de la gauche. Le 75^e, M. Maurice, qui siégeait à droite, est décédé.

On assure que le gouvernement n'a encore arrêté aucun projet sur la question de la nomination des maires. Les conseillers de gauche voudraient le faire revenir à la loi de 1871, qui donnait dans les communes rurales le droit d'élection des maires aux conseils municipaux. Mais les conseillers de droite et même du centre gauche disent que dans la situation actuelle ce serait une grande imprudence que d'abandonner le droit de nomination qui appartient au pouvoir. Ils voudraient qu'on n'allât pas, en fait de concessions, au delà de l'obligation pour le gouvernement de prendre le maire dans le sein du conseil municipal.

Ce n'est pas l'un des moindres embarras du ministère. Pour expliquer ses retards, les amis du cabinet font du reste observer qu'il convient de proposer non pas une nouvelle loi provisoire, mais la loi organique municipale qui doit régler définitivement cette difficile et importante matière.

En ce qui nous concerne nous sommes d'avis que le choix des maires doit appartenir aux conseils municipaux eux-mêmes ; mais il faudrait pour cela que les conseils municipaux fussent

renouvelés. Il s'y est glissé, en 1875, un certain nombre de bonapartistes, qui certainement profiteraient de leur présence éphémère dans ces conseils pour faire des nominations séditionnelles. A l'heure actuelle, le gouvernement serait imprudent s'il n'adoptait pas le terme moyen, qui consiste à conserver la nomination directe des maires, à la condition de ne les prendre que dans le sein des conseils municipaux.

On lit dans la Liberté :

On se souvient qu'à l'une des dernières séances de la Chambre des députés un des orateurs de la gauche s'était hasardé jusqu'à avancer qu'aux dernières élections le parti de l'Appel au peuple avait été soutenu par le Gouvernement. D'énergiques protestations s'étaient, séance tenante, on ne l'a pas oublié non plus, élevées contre une assertion aussi contraire à la vérité des faits. Nous trouvons aujourd'hui, dans l'Ordre, un vigoureux article où le rôle de l'administration en face des candidatures bonapartistes est très judicieusement apprécié. Il résulte des indications contenues dans cet article, qu'à part une ou deux exceptions, ces candidatures ont été partout combattues avec la dernière violence. C'est ce que nous avons toujours affirmé.

Nous faisons parvenir le présent numéro du Journal du Lot à la Liberté, afin de la prier de vouloir bien envoyer un de ses rédacteurs prendre des informations dans le département du Lot qui a nommé trois bonapartistes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 29 mars.

Validation de l'élection très contestée de M. Corentin Goyho de Quimperlé. Ce député qui appartient à la gauche était accusé de distribution d'argent. Il s'est défendu lui-même.

La Chambre a validé ensuite, après un débat assez vif, l'élection de M. Poujade, député de Carpentras, qui appartient également à la gauche. Une scène violente s'est produite à cette occasion. Les bonapartistes et une partie de la droite voulaient une enquête. Alors, les bonapartistes ont crié : *Nous ne voterons pas.*

Devant cette manifestation, le président a rappelé que le règlement interdit et punit sévèrement toute tentative ayant pour objet de faire naître l'abstention collective.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 30 mars.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin, à 9 heures, à l'Élysée, sous la présidence du ma-

réchal de Mac-Mahon. Il se confirme que la fin du mouvement préfectoral est ajournée à l'époque où la Chambre aura terminé les vérifications des pouvoirs. Il n'y a qu'une voix, dans les cercles politiques, pour trouver que ces vérifications se prolongent beaucoup trop longtemps et que la majorité républicaine ne pourrait que gagner à être plus large et moins sévère dans ses décisions, d'autant plus qu'il faut s'attendre à voir la plupart des invalides revenir à la Chambre avec des majorités plus fortes que la première fois. En ce qui concerne les enquêtes, on avait pensé, du côté de la droite, à demander qu'il fût fixé un délai pour le dépôt des rapports, mais on y a renoncé, la plupart des députés soumis à l'enquête paraissent décidés à donner leur démission.

Malgré les bruits qui ont couru hier, il n'est aucunement question, du moins pour le moment, du changement de notre ambassadeur à Berlin, ce changement étant de nature, s'il se produisait dans les circonstances actuelles, à exciter quelques susceptibilités à Berlin. Il se confirme du reste, que le mariage de M^{lle} Gontaut-Biron a lieu tout-à-fait contre le gré de sa famille.

Il n'y a rien de vrai dans la nouvelle, donnée par un journal de Vienne, du changement de notre ambassadeur près la cour d'Autriche.

Le bureau de la Chambre des députés est invité à dîner ce soir à l'hôtel de la présidence. J'apprends que M^{me} la duchesse de Magenta était hier assez souffrante et j'ignore si elle sera en état de faire ce soir les honneurs du dîner et de la réception.

On n'a pas encore dans le monde diplomatique la confirmation du projet prêté au Czar de conférer la régence de son empire au Czarewitch pour se retirer lui-même pendant quelque temps, sous un climat plus favorable ; mais ce qu'on sait de la santé du Czar, qui paraît assez sérieusement atteinte, fait considérer ce projet comme assez vraisemblable.

M. Camille Doucet a été élu aujourd'hui secrétaire perpétuel de l'Académie française, en remplacement de feu M. Patin. Il y a eu 21 voix contre 7 données à M. Camille Rousset et 1 à M. de Sacy. Il y a eu un bulletin blanc.

La commission du Sénat pour la levée de l'état de siège s'est prononcée par 7 voix contre 2 pour la levée immédiate. Elle entendra demain M. Dufaure. La loi sera probablement votée samedi.

La commission pour la loi sur l'état-major avait nommé à l'unanimité le maréchal Canrobert, président, mais sur le refus du maréchal, elle a nommé le général Ladmirault. La commission demandera au ministère de la guerre les pièces nécessaires pour étudier la question.

La Chambre des députés a validé aujourd'hui les élections de M. Ancel (Mayenne) ; M. Anisson-Duperron (Seine-Inférieure) et M. Alicot (Hautes-Pyrénées). La discussion sur l'élection de M. de la Rochejacquelin (Deux-Sèvres) a été renvoyée à demain.

Il a été déposé diverses propositions de loi, l'une relative à la conscription des chevaux, une autre pour l'abrogation de la loi Dufaure, de 1872, sur le jury et le rétablissement de la loi de 1858 sur le jury, enfin, une troisième, pour la suppression des permis de chasse.

La commission pour la proposition d'amnistie a repoussé une proposition d'ajournement, faite par M. Allain-Targé. Elle entendra demain les signataires de la proposition.

Le 3^e bureau propose d'invalider l'élection de M. Cunéo d'Ornano, à Cognac.

Revue des Journaux

Français.

Nous entendons parler tous les jours des « empiètements du parti clérical » et nous part nous ne voyons ces empiètements déguisés et précisés. Enfin, voici un journal qui veut bien nous dire ce qu'il en est : ce n'est pas le premier venu, c'est une feuille « sérieuse », le *Temps*!

Le *Temps* nous rapporte gravement que le parti clérical était maître de la majorité dans la dernière Assemblée, et que dans son environnement il a voulu tirer « tout le parti possible » de sa prédominance ; c'est pour en avoir ainsi abusé qu'il a provoqué la réaction dont il se plaint aujourd'hui.

Quels sont donc ces actes excessifs ? Le *Temps* cite trois lois : c'est à cela que se résument les abus imputés à ce parti pendant son règne de cinq années.

Il est probable alors que ces lois sont singulièrement exorbitantes et redoutables. Voyons quelles elles sont :

D'abord la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire une loi qui ne donne aux catholiques aucun privilège, aucune faveur, qui leur accorde seulement la même liberté qu'elle garantit à tous leurs adversaires, et notamment aux amis du *Temps*.

Ensuite la loi sur les armées militaires, loi bien simple, bien naturelle, bien légitime, qui a introduit en France ce qui existe dans tous les pays chrétiens, et qui, sans violenter la conscience de personne, assure seulement aux soldats la faculté de remplir, s'ils le veulent, leurs devoirs religieux.

Enfin c'est... la loi qui a « donné au monument votif de Montmartre le bénéfice de la déclaration d'utilité publique. » Nous n'inventons pas. C'est bien là ce que le *Temps*, un journal « sérieux », nous indique comme un des empiètements abusifs et menaçants du parti clérical sur la société civile.

Rien autre. Voilà notre dossier complet.

Eh bien, nous le demandons à tout homme de bonne foi. S'il est vrai que le parti clérical ait été maître du pouvoir pendant cinq ans, et qu'il n'ait pas fait un autre usage de la toute-puissance, n'a-t-il gagné, en laissant bien loin tous ses concurrents, ce prix de modération et de sagesse que M. Thiers avait fondé en 1871 pour exciter l'émulation entre ses jeunes élèves de l'Assemblée nationale ?

Moniteur universel.

Ce qui frappe dans les invalidations prononcées par la Chambre des députés, c'est leur caractère politique. La majorité montre quelquefois la rigueur d'un adversaire au lieu de l'impartialité d'un juge. Les motifs sur lesquels se fondent ses décisions ne se renferment pas toujours dans des considérations judiciaires et ne se bornent pas au cas d'illégalité ; ils s'étendent jusqu'aux opinions des élus. Cette tendance de la Chambre à dépasser les limites généralement admises jusqu'ici pour les vérifications des pouvoirs ne nous paraît pas d'un bon exemple ; il est permis de la regretter.

Les principes en cette matière sont posés par la pratique des gouvernements libres. L'illégalité et la corruption vicient incontestablement une élection ; l'appréciation de ces deux causes de nullité appartiendrait plutôt aux tribunaux qu'aux Chambres mêmes. Nous ne disputons pas à celles-ci le droit de vérifier l'élection de leurs membres, nous nous contentons de faire observer que leurs opinions ne peuvent pas être légitimement mises en cause. Il est de la nature d'une assemblée représentative que les idées, les sentiments y soient fort différents les uns des autres, et il est simplement équitable que ces opinions ou diverses ou même nettement opposées puissent se produire librement. S'il en était autrement, la majorité, non-seulement opprimerait la minorité, elle la ferait disparaître par voie d'élimination successive.

Ainsi dans les vérifications de pouvoirs il ne devrait pas être question des opinions des élus. Ont-ils été légalement nommés ? voilà ce qu'il y aurait uniquement à examiner. La Chambre des députés est sans doute dans la bonne intention de se conformer à cette doctrine ; nous craignons qu'elle ne l'ait pas constamment observée. Une enquête n'était pas nécessaire dans le cas où M. de Mun, si réellement on ne voulait que s'éclairer sur la validité légale de l'élection de Pontivy. La légalité ne nous semblait pas douteuse, nous croyons qu'elle ne le

paraîtra à aucun juge impartial ; la Chambre n'a pas su l'être.

Quant elle décide comme corps politique, nous ne lui demandons pas une impartialité absolue ; la majorité à ses opinions, qu'elle tâche de faire prévaloir dans le gouvernement, dans l'administration ; c'est la loi du régime parlementaire, et nous n'avons garde d'y contredire. Mais cette impartialité calme, complète qu'elle n'est pas à même d'avoir, nous dirions presque qu'elle n'est pas tenue d'avoir quand elle prononce comme corps politique, elle ne saurait s'en dispenser quand elle rend des sentences qui sont plutôt d'un corps judiciaire. Le représentant politique en cette occasion, devient juge ; nous voudrions que le juge oublié pour un temps qu'il est d'un parti.

L'invalidation des élections de M. Haentjens et de M. Gavini peut être parfaitement justifiée aux yeux des hommes politiques qui l'ont prononcée ; elle ne paraît pas suffisamment motivée à ceux qui s'en tiennent au droit strict. Dans le cas de M. Haentjens, on voit que le grief décisif contre la validité de son élection est un article du journal *l'Ordre* reproduit par la *Sarthe*. L'article pouvait être blâmable, et suivant nous, il l'était ; mais il n'a pas été poursuivi, il n'était pas l'œuvre de M. Haentjens, d'autres candidats, au cours de la polémique électorale, en ont fait également usage, sans que pour cela leur élection soit cassée. M. Haentjens a été traité avec une rigueur particulière. Le jugement porté sur son élection a un caractère d'exception que les adversaires les plus convaincus du bonapartisme ne sont pourtant point obligés d'approuver.

Une affiche réputée factieuse motive l'annulation de l'élection de M. Gavini. Celui-ci affirme qu'il n'y était pour rien, et comme il ne semble pas que ce placard, aussi peu poursuivi d'ailleurs que l'article de *l'Ordre* ait eu l'effet de donner à M. Gavini ses 2,800 voix de majorité, on peut trouver l'affiche condamnable sans estimer la nomination illégale.

Nous ne défendons pas les procédés de M. Limperani, et nous comprenons que la Chambre ait tenu à savoir si l'administration avait donné la main à un candidat, dont les partisans protestaient avec indignation contre le vote de déchéance et invoquaient comme principal sinon comme unique titre de M. Gavini, son dévouement à la famille impériale, et l'ardeur admirable avec laquelle il a toujours soutenu cette cause. Voilà assurément un titre que les fonctionnaires de la République ne sauraient protéger et favoriser sans manquer à leur devoir. Mais le rapporteur a reconnu que le préfet de la Corse avait gardé une attitude parfaitement correcte ; il reste toujours à savoir si une affiche, dont M. Gavini n'est pas l'auteur, à laquelle il se dit complètement étranger, pouvait justifier l'annulation de son élection.

Son succès ne nous paraît dû ni à la pression administrative, ni à des manœuvres illégales ; il est dû comme d'autres, à la prédominance, dans certains arrondissements de la Corse, et d'ailleurs, d'opinions que nous regrettons, que nous combattons mais que quelques invalidations d'élections n'affaibliront pas et auxquelles il ne faut opposer qu'une politique légale, équitable, ferme sans passion et décidée sans emportement. C'est par sa sagesse que le gouvernement républicain fera échec aux prétentions impérialistes et les réduira à l'impuissance.

Journal des Débats.

La Russie vient de faire une nouvelle conquête au centre de l'Asie, conquête facile au surplus, car, s'il y a eu combat, il ne paraît pas qu'il ait été bien meurtrier. Les généraux du czar qui s'étaient emparés il y a trois mois d'une moitié du khanat de Kokand ont annexé ces jours-ci ce qu'il en restait, la capitale comprise. Cette vieille monarchie ousbeg, qui a eu jadis ses jours de gloire et de splendeur, n'est plus qu'une dépendance du gouvernement général du Turkestan, sous le nom de province de Ferganah. Le souverain légitime avait abdiqué volontairement ; ne se sentant plus la force de contenir ses sujets, même avec la protection des Russes. Il s'était dit qu'à la première révolution il perdrait le trône et la vie : en homme prudent, il a sacrifié l'un pour sauver l'autre. C'était pourtant un monarque de race illustre, le descendant direct de Baber, qui conquit l'Inde au seizième siècle, et de Timour, qui avait brûlé Moscou deux cents ans auparavant. Il est maintenant tranquille à Orenbourg. On peut compter qu'il ne sera jamais un obstacle aux réformes administratives et politiques que le gouvernement du czar

se charge d'exécuter dans cette région si longtemps barbare.

Pour les Russes, la conquête actuelle du Khokand est, si l'on veut, une revanche des anciennes invasions mongoles qui, dans les temps anciens, ont semé la ruine et la désolation jusqu'au delà du Volga. Disons mieux : c'est l'accomplissement de la mission bienfaisante que les Russes, copartageants de la civilisation européenne, remplissent dans les provinces de l'Asie, dont ils sont limitrophes. Nul autre peuple, au surplus, ne peut y concourir avec eux, puisque le Turkestan n'est pas accessible par mer. De temps immémorial, ils ont lutté contre les Tartares et en ont beaucoup souffert. La victoire est restée longtemps indécise ; enfin, ils ont pris le dessus, ce qui est fort heureux. Leurs grands succès ne datent, à vrai dire, que de vingt ans ; mais, en un si court espace de temps, ces succès ont été décisifs. Ce fut d'abord à Samarcande qu'ils plantèrent leur drapeau, puis à Khiva ; maintenant c'est à Khokand, et le khan de Bokhara est devenu leur vassal. La zone entière leur appartient, de la Caspienne aux montagnes centrales de l'Asie. S'il s'y commet à l'avenir des actes de cruauté tels que les despotes ousbegs, livrés à eux-mêmes, avaient coutume de s'en permettre, c'est que les Russes l'auront bien voulu, et certes ils ne le voudront pas. Peut-être dira-t-on que cela ne nous intéresse point, nous autres Français, et que nous n'avons rien à voir dans cette région du globe. Cependant il n'est indifférent à personne de savoir que la paix règnera désormais dans un pays où les écoles musulmanes professaient hier encore leurs doctrines les plus farouches.

Chronique religieuse

M. Edmond About a commis, entre autres choses, cette appréciation anodine : « Rendons justice au président de la République ; reconnaissons que s'il est catholique sincère, il n'est pas infecté de l'esprit clérical. »

On le voit, la prose de M. About prend à l'occasion des petits airs de triomphe.

Evidemment celui qui sait lire entre les lignes comprend que, pour l'immense rédacteur du *XIX^e Siècle*, « clérical » est un terme de souverain mépris. « Clérical » dans sa bouche prend les proportions du « chien de chrétien » dans la bouche des fils de Mahomet.

M. About doit prononcer le mot « clérical » les lèvres pincées, les yeux hagards, les sourcils froncés, les poings sur les hanches, la tête en arrière et le ventre en évidence.

Après cette petite équipée, le rédacteur du *XIX^e Siècle* entreprend le procès des « Moines, » (autre terme de mépris.) « Nous sommes, en vérité, dit-il, des mortels bien intolérants, car nous ne voulons pas être mangés aux « moines » comme la laine se mange aux vers dans une armoire abandonnée. »

Pas de commentaires, n'est-ce pas ?

Mais voici bien une autre affaire ; M. About traite tout, même l'histoire, avec une *furia* non pareille.

« Lorsque, Dominique, un de vos saints, écrit-il, faisait massacrer, dans la seule ville de Béziers, 60,000 Albigeois ; ou lorsque le duc d'Albe noyait les Flandres dans le sang hérétique, ou lorsque Charles IX, inspiré par vos papes, assassinait 50,000 français en un seul jour.

Raideur, rigueur et sévérité dans les chiffres, comptabilité et fantaisie mêlées !..

Là ne s'arrêtent pas encore l'ardeur et la fougue voltaïrienne de M. About. Chez lui chacun a son tour, et il s'en va du même pas traitant le pape lui-même avec le sans façon dont il traiterait le premier venu.

Ah ! c'est qu'il fait de la bonne besogne ! Pour nous, il n'y a rien là qui nous surprenne, car nous savons que M. About est de taille à toiser le *Mont-Blanc* lui-même.

D'abord il est homme à aborder tous les sujets religieux, politiques et moraux ;

Ensuite il est impartial et modéré ; Enfin il est bon philosophe et bon prince, docteur en théologie et docte et en tout.

« De omni re scibili et de quibusdam aliis, »

Voilà la devise de M. About, et jamais grosse

devise ne fut plus digne d'un si gros personnage.

Nous n'avons fait ici que commenter les paroles du rédacteur du *XIX^e Siècle*. Ne pourrions-nous pas en finissant nous permettre une petite interrogation ?

Si M. About conteste l'infaillibilité pontificale, ne serait-ce pas dans le but louable de s'en adjuger le monopole ?

Ce serait preuve d'un bon naturel.

Inutile d'ajouter, en guise de péroraison, mes bons lecteurs, que M. Edmond About est, au *XIX^e Siècle*, l'alter ego de Francisque Sarcey.

Henri NADAL.

Chronique locale et méridionale.

Hier matin un petit chien loulou a parcouru la ville de Cahors ; pendant sa course il se jetait sur tous les animaux de son espèce pour les mordre.

L'agent de police Nayrac l'a poursuivi longtemps sans pouvoir l'atteindre ; l'alarme étant donnée, plusieurs chasseurs ont prêté leur concours de sorte que ce dangereux animal a pu être tué au sortir du faubourg St-Georges ; c'est M. Singlande qui l'a tué.

Soumis à l'autopsie, M. le vétérinaire Laur a déclaré que ce chien était atteint d'hydrophobie depuis plusieurs jours.

Un grand nombre d'autres ayant été attaqués et mordus, la police va exercer une surveillance sévère et faire répandre du poison.

LES TIMBRES DE QUITTANCES.

La loi des timbres pour quittances, reçus et décharges, a déjà causé beaucoup d'ennuis à tous les commerçants. Son application devant, paraît-il, se faire d'une façon rigoureuse, il est regrettable que les arrêtés, pris dans les bureaux à ce sujet, ne reçoivent pas toute la publicité possible. Combien de gens péchent par ignorance et croient que la loi est satisfaite en annulant le timbre de quittance de façon qu'il ne puisse servir !

Pour qu'un timbre-quittance soit annulé suivant les règlements, il faut que la date et la signature donnant reçu soient mises tout entières à la main, ou que le timbre soit oblitéré par un cachet ou une griffe imprégné d'encre grasse et contenant à l'intérieur la date et le millésime. (Dans le genre de celui que la poste applique sur les lettres par exemple). Presque tous les commerçants possèdent un cachet gravé rond ou ovale à leur nom ; il s'applique sur les effets de commerce, sur les échantillons, sur l'entête des lettres, etc., etc.

Beaucoup de ceux qui, soit personnellement ou par leurs amis frappés, n'ont pas été éclairés par l'amende, apposent ledit cachet sur les timbres-quittance et mettent à la plume la date de l'année. C'est un délit ! Des procès-verbaux sont dressés pour cela. Aussi est-ce un devoir pour la presse de prévenir le public. Il convient aussi de demander que l'administration du timbre donne une image exacte de la façon dont l'oblitération doit être faite.

On en afficherait un ou deux modèles chez tous ceux qui vendent des timbres-quittance, dans les grandes administrations où il va beaucoup de monde.

Ces modèles restant à poste fixe, chacun pourrait voir comment il doit faire pour éviter de se mettre en contravention, et cela vaudrait mieux assurément que de frapper à coups d'amende, tout diminuées qu'elles restent, lorsqu'on excipe de sa parfaite ignorance en implorant modération dans une pétition qui coûte encore 1 fr. 70. Enfin, résumons-nous :

Pour sa commodité, la poste donne des modèles de suscriptions et même de pose de timbres-poste sur les lettres. Pourquoi l'administration du timbre ne ferait-elle pas de même, afin d'éviter des délits inconscients le plus souvent, et qui n'ont d'autre effet que de lui donner une triste et ennuyeuse besogne, et d'obliger le public à maugrèr sans cesse contre les mille et une formalités de nos administrations ?

Les plaintes nombreuses et incessantes formulées au sujet de la vente des médicaments par des industriels qui n'y sont nullement autorisés, les abus qui découlent nécessairement de cet état de choses très-irrégulier, obligent à rappeler à ceux qui commettent ces contraventions aux lois

et règlements, qu'ils s'exposent à des poursuites sévères.

L'article 25 de la loi de germinal an XI s'explique ainsi :

« Nul ne pourra obtenir de patente pour exercer la profession de pharmacien, ouvrir une officine de pharmacien, préparer, vendre ou débiter aucun médicament, s'il n'a été reçu suivant les formules voulues jusqu'à ce jour.

La vente du vin de quinquina, vin de Bugeaud, thé Chambard, pilules purgatives, sel purgatif, huile de foie de morue, ou tout autre produit contenant des substances médicamenteuses ou ayant une action curative, tombe sous le coup de la loi, et peut devenir l'objet d'une saisie.

Au moment où la commission d'inspection des pharmacies, drogueries et épicerie va commencer ses opérations, il a paru utile de rappeler aux intéressés les dispositions qui précèdent.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 25 mars au 1^{er} avril 1876.

Naissances.

- Vidaillet, Marie, rue Nationale.
- Bras Louis, à la Citadelle.
- Souilhac, Marie, place St-Maurice.
- Constant, Rose, rue St-James.
- Miquel Léon, rue Pont-Valentré.
- Durand, Antoine, place St-James.
- Boutaric, Augustin, rue de la Passade.
- Lapayade, Eugène, place St-James.
- Méjescases, Albert, à St-Georges.
- Séguy, Jean à St-Georges.

Décès.

- Souilhac, Marie, 24 heures, place St-Maurice.
- Lafage, Antoinette, ménagère, 46 ans célibataire (Hospice).
- Lagarigue, Marie, sans profession 75 ans, rue Pellegry.
- Viers, Guillaume cultivateur, 71 ans, rue Donzelle.
- Grenat, François, sans profession, 71 ans, rue Coin de Lastié.

CALENDRIER DU LOT. — Avril.

JOURS	FETES	FOIRES.
2 Diman.	La Passion.	
3 Lundi.	s Irène.	Bagnac.
4 Mardi.	s Isidore.	Puy-l'Evêque, Cornac, Grèzes, Frayssinet.
5 Mercur.	s Vincent.	Frazzsinet-le-Gélat, Issendolus, St-Pierre-Toirac, Cressensac, St-Jean-de-Laur, Gourdon.
6 Jeudi.	s Armand.	Catus, St-Céré, Payrac.
7 Vend.	s Hégésipe.	Marmillac.
8 Samedi	s Denyse.	Lacapelle-Marival, Cazillac.

[Lunaisons du mois d'Avril.]

- P. L. le 8, à 7 h. 48 du soir.
- D. Q. le 16, à 8 h. 47 du soir.
- N. L. le 24, à 7 h. 12 du matin.
- P. Q. le 30, à 10 h. 36 du soir.

Les jours croissent de 1 h. 43 m.

Bulletin Agricole

La Société des Agriculteurs de France.

Tandis qu'à Versailles on demandait amnistie pleine et entière pour les organisateurs du meurtre et de l'incendie, à Paris, une réunion d'hommes laborieux, d'hommes pratiques, venus de tous les points de la France pour étudier les moyens de développer la fortune nationale, a tenu huit jours durant ses pacifiques assises.

La société des Agriculteurs de France, fondée en 1868, compte aujourd'hui près de trois mille membres. Ils ont leurs réunions départementales, ils ont leurs congrès régionaux, leurs concours, leurs champs d'expériences, leurs publications périodiques, enfin, chaque hiver, leur grande session générale qui se tient à Paris. Là se rencontrent grands et petits, propriétaires, fermiers, notabilités aristocratiques, illustrations scientifiques, anciens ministres, jeunes députés, ingénieurs, légistes mêlés de près ou de loin aux affaires rurales, tout ce qui vit de l'agriculture ou qui s'y intéresse. Là on oublie les préoccupations de la politique, les luttes des partis ; là on fraternise sous l'influence d'une seule pensée vraiment patriotique, le zèle pour les progrès agricoles pour l'accroissement de la force productive du sol, la source la plus féconde du bien-être général.

On est vraiment tenté de s'étonner, mais

d'un étonnement mêlé d'admiration et de confiance, lorsqu'on voit au milieu de cette grande ville où retentit encore l'écho des paroles menaçantes proférées dans tant de réunions électorales ; lorsqu'on voit les agriculteurs de France poursuivre leurs études, exposer leurs plans d'amélioration, se promettre d'aborder de nouvelles entreprises, de développer le capital agricole, d'améliorer leur outillage, de bâtir, de planter, d'irriguer, d'assainir, comme si l'horizon était serein. Habités à lutter contre les intempéries, ils bravent les orages que les ambitieux, les agitateurs de la foule amoncellent autour d'eux. Ils ont raison, et si tous les conservateurs les imitent, chacun dans sa sphère, notre pays, où les passions ne peuvent étouffer pour longtemps le bon sens, reconnaîtra enfin ceux qui sont dignes de sa confiance.

Cette session de 1876, présidée par M. Drouyn de Lhuys, qu'ont remplacé parfois les vice-présidents de la société, MM. de la Loyère et Bertin, est une de celles qui ont marqué les discussions les plus sérieuses.

On est frappé, lorsqu'on a suivi depuis l'origine les débuts de cette société, de l'élévation graduelle et constante du niveau des connaissances de ceux qui se livrent à la culture des champs. Ce ne sont plus seulement les meilleures pratiques qui sont mises en lumière aujourd'hui ; il ne s'agit plus d'un art empirique, mais de notions scientifiques, de chimie, d'histoire naturelle dont on voit en possession de simples fermiers qui en usent avec discernement, qui en parlent sans embarras.

C'est ainsi que la question de la culture de la betterave, si importante aujourd'hui pour les départements les plus fertiles de la France, a été traitée avec beaucoup d'entrain et à un point de vue très-élevé. On a rendu compte d'expériences fort minutieuses portant spécialement sur le choix des engrais, et sur les meilleurs procédés à employer pour conserver et développer la richesse saccharine des betteraves.

Une autre séance a été consacrée à l'étude des moyens de combattre le phylloxera. A la suite des renseignements fort curieux, des explications détaillées fournis par les viticulteurs les plus connus du Languedoc, du Bordelais, du Beaujolais et par de savants entomologistes, il a été malheureusement constaté qu'on ne dispose pour l'instant d'aucun agent vraiment efficace pour atteindre ce terrible ravageur, dont l'effrayante fécondité rend inutile tout procédé de destruction auquel peuvent échapper quelques-uns de ses œufs ; le sulfocarbonate et le sulfure de carbone, un moment préconisés, n'y suffisent pas, il faut chercher encore.

L'utilisation des eaux d'égoût des villes, la question chevaline, le reboisement des montagnes, les inondations, les machines agricoles et nombre de questions touchant à la législation, au cadastre, aux frais de procédure, aux relations entre les propriétaires riverains des routes et l'administration, à la réforme des formules adoptées pour les beaux à ferme, à la révision des traités de commerce, etc... ont encore été l'objet de rapports et de discussions très-intéressants. Des questions de morale, aussi, celles relatives à la dépopulation des campagnes, à l'enseignement primaire, ont été effleurées ; il serait téméraire de dire qu'elles aient été tranchées, leur solution ne peut se rencontrer que dans une sphère beaucoup plus élevée que celle où était placé le débat.

Il y a quelques jours, si nous avons bonne mémoire, l'un de nos confrères raillait un tant soit peu les sociétés d'agriculture qui distribuent en vain des prix, qui valent en vain et embellissent la campagne sans pouvoir y retenir un nombre suffisant d'habitants, sans pouvoir se louer des progrès moraux de la population.

Ces critiques n'étaient pas justes de tout point. Il est évident qu'avec l'attrait qu'exerce, qu'ont exercé surtout à un certain moment les grandes villes, avec la facilité de locomotion due à la création des voies ferrées, l'émigration loin des campagnes serait encore plus marquée si les conditions de la vie rurale n'étaient pas améliorées sans cesse.

Les sociétés d'agriculture récompensent chaque année les cultivateurs les plus méritants les ouvriers recommandables qui ont servi 20 ou 30 ans dans la même ferme ; est-ce là ce qui cause l'émigration ? Non, ces associations font ce qu'elles peuvent et elles ont raison ; elles s'efforcent d'entraver le mouvement ; si elles n'y réussissent que dans une trop faible mesure, doit-on les en rendre responsables et les décourager ? Bien au contraire, il faut leur dire : Continuez ; mais, en même temps, il est bon de leur rappeler, et pas à elles seulement,

que la cause du mal et du dépeuplement des campagnes — qui tient plus à l'infécondité des mariages qu'à l'émigration — et du malaise moral dont on se plaint presque partout, tient à des causes d'un ordre fort élevé qu'on ne peut négliger sans stériliser tout le reste. Perfectionnons les procédés agricoles, organisons un enseignement pratique, récompensons ceux qui font bien : c'est excellent, et la Société des agriculteurs de France y concourt de la manière la plus louable. Mais en même temps, donnons aux hommes de la campagne l'exemple, à leurs enfants le précepte du respect et de l'amour de la loi divine, en dehors de laquelle, quoi qu'on fasse, tout aboutit au désordre.

(Français),

Bulletin Vinicole

Vins. Les premiers symptômes de végétation commencent à se montrer dans nos départements méridionaux ; partout les bourgeons se gonflent et dans un grand nombre de localités, on voit déjà de petites feuilles. En Bourgogne et dans une grande partie du centre de la France, la taille de la vigne a été très en retard par suite de la persistance du mauvais temps ; mais depuis quelques jours les travaux sont poussés avec activité, grâce au changement survenu dans la température.

La pluie, la grêle et la neige ont entravé les affaires commerciales dans nos principaux vignobles. Les inondations désastreuses dans toute la France et particulièrement à Bercy, l'un des grands marchés vinicoles du monde, ont arrêté les transactions. Les nouvelles qui parviennent des centres de production sont donc dénuées de tout intérêt, partout l'offre abonde, mais la demande est à peu près nulle. Quant aux cours ils restent stationnaires avec tendance marquée à la baisse pour les vins peu réussis et donc le stock est encore considérable dans les départements avoisinant la Gironde.

Le découragement est grand chez les détenteurs de vins ; la cause du mal est dans l'abondance extraordinaire de la récolte qui a été celle de deux années ordinaires. Dans tout le Midi les transactions sont de plus en plus restreintes et les prix restent stationnaires, mais avec tendance vers une nouvelle baisse. Dans le Roussillon, les affaires sont calmes ; mais les cours sont bien tenus par les beaux vins.

Céréales et farines. — Le temps est aujourd'hui très doux ; tout fait espérer que nous allons avoir une température printanière dont la culture a si grand besoin.

Aucun changement à signaler aujourd'hui sur notre marché de Paris. Les blés et les menus grains sont tenus au cours de la semaine dernière ; mais les acheteurs font complètement défaut. Les farines de consommation sont très faibles ; impossible de vendre en boulangerie aux cours cotés, on attend de la baisse.

Dernières nouvelles

Versailles, 31 mars, 5 h., soir.

On dément formellement de nouveau les bruits de changements diplomatiques. Les feuilles radicales qui attaquent nos agents diplomatiques et somment le duc Decazes de les remplacer par des républicains font une mauvaise campagne, attendu que de telles polémiques ne peuvent qu'affaiblir gratuitement l'autorité de nos représentants à l'étranger. Je dis gratuitement, car le duc Decazes n'est rien moins que disposé à satisfaire de pareilles exigences, sachant combien les changements qu'on lui demande seraient préjudiciables à nos bonnes relations avec les gouvernements étrangers.

Le conseil des ministres s'est réuni à Versailles à midi 1/4.

En attendant que la loi organique sur les municipalités soit votée, le gouvernement désire arriver à ce que tous les maires soient du conseil municipal de leur commune.

Après avoir reçu sa nomination comme maire de Bordeaux, M. Fourcaud a écrit une lettre à M. le Président de la République dans laquelle il lui exprime ses sentiments de dévouement.

Tous les membres du bureau de la Chambre des Députés assistaient hier au dîner qui a eu lieu à l'hôtel de la Présidence. On évalue à une

centaine le nombre des membres de la majorité républicains qui sont venus à la réception.

Le 8^e bureau s'est prononcé pour l'invalidation de M. Achille Adam à Boulogne. M. Maison est chargé du rapport.

Le Sénat n'a pas tenu aujourd'hui de séance publique, mais plusieurs de ses commissions se sont réunies.

La commission de l'état de siège a entendu M. Dufaure qui, a renouvelé en substance les déclarations faites à la Chambre des députés et a conséquemment adhéré à la levée immédiate de l'état de siège. La commission a entendu ensuite le rapport de M. Schérer, concluant à la levée immédiate, et en a approuvé, à l'unanimité, les conclusions.

Le Sénat, devant se réunir jeudi, on croit qu'il votera ce jour-là, sans discussion, les conclusions du rapport Schérer. La commission d'amnistie a nommé M. Paris rapporteur et a décidé de se réunir jeudi pour entendre le rapport. La commission est toujours décidée à ne prendre de résolution définitive, qu'après que la Chambre des députés se soit prononcée elle-même sur les propositions d'amnistie.

On parle de la démission de l'intendant général Guillot, directeur général du contrôle de comptabilité du ministère de la guerre.

Le choix du nouvel archevêque de Lyon n'est pas encore arrêté. Les plus grosses chances sont toujours pour Mgr Lequette, évêque d'Arras.

Quelques journaux ont reproduit une information d'après laquelle la direction de la presse au ministère de l'intérieur aurait l'intention de contrôler les dépêches des correspondants des journaux de province ou de l'étranger et d'en autoriser ou d'en interdire à son gré la transmission. Non-seulement le contrôle du service télégraphique ne relève pas de la direction de la presse, mais encore la nouvelle dont il s'agit est dénuée de tout fondement.

La Chambre a invalidé l'élection de M. Larochejacquelin à 7 voix de majorité.

La Chambre adopte l'urgence pour un projet relatif à la caisse des dépôts et consignations, adoptée par le Sénat.

La sous-commission d'enquête sur l'élection de M. de Mun entendra demain MM. Dufaure et Ricard sur le côté juridique soulevé par l'élection. Elle a fait appeler aujourd'hui l'abbé Cadoret lequel, dit-on, a refusé de lui donner aucune explication.

Dépêche Télégraphique

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 2 h. 35 m. s.

L'invalidation de l'élection de M. de Larochejacquelin a produit une déplorable impression. On remarque beaucoup l'abstention de M. Gambetta.

Bourse de Paris.

Paris, 1^{er} avril 1876.

Rente 3 p. %	66.85
— 4 1/2 p. %	95.35
— 5 p. %	105.35

LA NATURE, Revue des sciences.

La vision et les illusions d'optique, par Ch. Bon Temps. — Une ascension du Mont Blanc, en hiver. — Des mariages consanguins d'après un récent travail de G. Darwin, par J. Bertillon. — Les formules énigmatiques des anciens alchimistes, par G. Tissandier. — Les pistes fossiles, par S. Meunier. — Chronique. — Bibliographie. — Académie des sciences, par S. Meunier. — Le pulvionètre enregistreur du nouveau dépôt de l'École des Ponts et Chaussées, par G. T.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

LA CULTURE DU COTON EN EGYPTÉ. — L'une des principales richesses de l'Égypte, c'est le coton. Par son climat et la nature de son sol, l'Égypte semblait prédestinée pour la culture de cette plante. Cependant, elle y fut presque entièrement négligée, jusqu'au jour où la guerre de sécession vint priver nos grands marchés européens de cette matière première indispensable.

C'est alors que le gouvernement égyptien, toujours en quête du progrès pour le pays qu'il administre, chercha à répondre aux besoins extraordinaires qui se manifestaient de toutes parts; la culture du coton fut entreprise avec une activité qui n'eut égale que sa rapide prospérité. En quelques années, les exportations de coton d'Égypte sont arrivées à un chiffre vraiment digne de fixer l'attention; c'est ainsi qu'en 1872 il a été exporté d'Alexandrie 2,387,159 quintaux de coton. Un tel résultat est, sans contredit, des plus satisfaisants.

De la position commerciale d'un pays dépend, en effet, la richesse de ses habitants et l'équilibre de ses finances. L'Égypte, grâce au mouvement de ses exportations, recouvre peu à peu une assiette normale, obtient des excédents d'importations métalliques, et se voit assurée, dans un avenir peu éloigné, de pouvoir faire face à toutes ses charges avec ses propres ressources. Momentanément, le paiement des emprunts extérieurs grève le gouvernement égyptien; mais on sait que cette date va donner lieu, avec le concours de toutes les

puissances financières, à une transformation qui marquera pour l'Égypte une ère nouvelle de prospérité.

L'ART MODERNE

Revue mensuelle avec gravures à l'eau-forte.

M. Marc de Montfauud qui vient de faire paraître son livre si curieux : *les Voyages aux états et empire de la lune et Voyages aux états et empire du soleil*, de Cyrano de Bergerac, est le rédacteur en chef d'un des plus beaux journaux de ce temps : « L'Art moderne. » Cette importante publication paraît tous les mois dans le format in-4° colombier, et donne deux feuilles de texte et trois eaux-fortes inédites, hors texte; chaque année formera donc un beau volume de quatre-vingt-seize pages et de trente-six eaux-fortes. Nous pouvons déjà signaler dans les livraisons parues :

La Naissance d'Aphrodite, de Bonnegrâce, exécutée par Monnin. — *Danaë*, de Charbonnel, par lui-même. — *Le Ru du moulin*, de Tanguy, par lui-même. — *Chloé*, de Jules Lefebvre, par Monnin. — *Les Grigoux*, de Charbonnel, par lui-même. — *L'Amateur des tableaux*, de Léyendeker, par Cattelain. — *Erasmus*, d'Holbein, par H. Lefort. — *Réverie*, de Laforesterie, par A. Masson. — *Sous bois, près Provins*, de Guérard, par lui-même. — *La Poésie à l'hôpital*, de Monnier, par lui-même. — *Une bonne Femme*, de Flameng, par Lucas. — *Environs de Caen*, d'Hervier, par lui-même, etc., etc.

Les articles sont signés : Jules Claretie, bibliophile Jacob, Olympe Audouard, Marc de Montfauud, Armand Silvestre, etc.

Deux eaux-fortes splendides sont données en prime aux abonnés : *les Musiciens de la noce*, de Charbonnel; *la Basse-cour*, d'Hanoteau, gravée par son élève, M. Tessier.

Bureaux : 49, Chaussée-d'Antin, Paris.

La Chanson du jour illustrée. Le Conservatoire Populaire du Chant, tels sont les titres de deux charmantes publications hebdomadaires accueillies avec un sympathique empressement par les artistes et les amateurs de chant.

Le succès bien mérité de ces deux revues musicales grandit chaque jour : l'une publie les Œuvres des principaux compositeurs modernes, l'autre les Œuvres anciennes des compositeurs célèbres.

L'éditeur, GUSTAVE AVOCAT, 27, Faubourg-Montmartre, que nous félicitons de son heureuse initiative a su résoudre le problème de la bonne musique à bon marché, en disant à ses lecteurs *Cinquante-deux compositions avec l'accompagnement* : *de piano*, devenues presque populaires, pour le prix vraiment incroyablement de 5 fr.

Nous sommes convaincus que la *Chanson du Jour* et le *Conservatoire populaire du Chant* ont leur place marquée dans toutes les maisons où l'on tient à être au courant des Nouveautés à succès et à se former une jolie bibliothèque des Œuvres célèbres des grands compositeurs de musique.

En vente chez GIRMA libraire à Cahors.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, est pour une jeune fille ou une jeune mère, le cadeau le plus utile qu'on puisse lui faire. C'est en même temps le plus profitable au donateur, puisqu'en paraissant 52 fois par an, vient chaque semaine rappeler à l'abonnée le souvenir de la personne à qui elle doit cet abonnement.

Publiée par la maison Firmin-Didot, dont e num. est une garantie de la moralité et de la bonne exécution du journal, la *Mode illustrée* en 16 années d'existence, par l'exactitude et le nombre de ses patrons, par le fini de ses gravures, la clarté des explications, par les conseils éclairés de sa directrice M^{me} EMELINE RAYMOND, conseils s'adressant à toutes les conditions de fortune et toutes les circon-

tances de la vie, a obtenu un succès sans précédent jusqu'ici.

Essentiellement *journal de la famille*, ennemi d'un luxe exagéré, rejetant impitoyablement toute annonce et réclame fallacieuse, la *Mode illustrée* a toujours eu pour but de donner à ses abonnés le goût d'une élégante simplicité renfermée dans les bornes d'une sage économie, et de leur apprendre, par une bonne entente de la vie intérieure, à ne pas se livrer à des dépenses au-dessus de leur position; c'est ce but moral qui a fait la force et le succès de la *Mode illustrée*. c'est par là que ce journal doit s'imposer à toutes les familles.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et C^o, 56, rue Jacob, à Paris.

Prix pour les départements :

1^{re} édit. 5 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. 4^e — avec une gravure colorisée chaque numéro : 5 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

ACHETEZ vos MONTRES

DIRECTEMENT EN FABRIQUE

Economie réelle. — Garanties sérieuses.

Boîtes, Gravures, Chiffres et Décorations à votre goût.

Une des plus anc. maisons de Fabrication, fondée en 1794 et continuée depuis 1849 par

AMIE T ancien Directeur de l'École d'Horlogerie, membre de l'Acad. nationale A.M. & C.

Rue St-Vincent, 46, Besançon, seule ville française de production. Envoi franco de prix et renseignements.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ
DIDIER, 20, boulevard Poissonnière, Paris.

GUÉRISON CERTAINE, par son emploi, de toutes les Maladies de l'estomac (*Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies*), de celles des Intestins et du Foie, des Dartres, des Hémorroïdes, des Congestions, des Constipations opiniâtres, des Rhumatismes, des Affections utérines. — MM. TROUSSEAU et PIDOUX, dans leur *Traité de Thérapeutique*, recommandent d'une manière toute particulière ce médicament comme en ayant obtenu les meilleurs résultats dans les différentes affections citées.
Dépôts à Cahors, Vinel pharmacien; à Figeac, Houillé épiciers.

OCCASION

A VENDRE

UNE EXCELLENTE MACHINE

DU MEILLEUR MODÈLE

à fabriquer les Eaux gazeuses

Ensemble ou séparément environ 200 siphons.

S'adresser au bureau du Journal.

DÉPURATIF DU SANG

Pilules d'Extrait de Salsepareille composé

DU DOCTEUR E. SMITH, DE LONDRES.

Remède doux, sûr et sans mercure. Guérison radicale des maladies de la peau, dartres, gale, répercutée, rougeurs, démangeaisons, boutons, les douleurs rhumatismales et vices du sang.

Les personnes atteintes de maladies invétérées peuvent, en toute confiance, avoir recours à ce *dépuratif végétal* qui adoucit le sang et rétablit la santé.
Prix : 3 et 10 francs la boîte.

Dépôt à Cahors, pharmacie DULAC.

A VENDRE

1° Le Château de Mauroux, par Puy-l'Évêque, et ses dépendances :

Une Garene de . . . 7 h. 49

Autres Bois . . . 4 80

Terres labourables . . 19 »

Vignes . . . 18 »

Près . . . 4 »

En tout environ . . . 53 »

2° La Propriété de M. Maratuech, à Vire :

Magnifique maison de maître et bâtiments ruraux neufs.

Terres labourables . . 9 h. 80

Près . . . 1 20

Vignes . . . 1 »

Bois . . . 5 »

En tout . . . 17 »

3° La Propriété de M. Carrié, capitaine d'artillerie à Vire.

Jolie maison et terres en excellent rapport, d'une contenance de 1 h. 30.

Le tout à portée de trois gares au moins.

S'adresser à M. Rives, expert patenté à Vire, par Puy-l'Évêque (Lot) qui a les pouvoirs pour vendre.

FLEURS ARTIFICIELLES.



MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Églises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fouritures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes; Feux d'artifice.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.

CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.

HAUTE-RIVE. — Prescrit comme l'eau des Célestins.

Administration de la Cie concessionnaire; PARIS, 22, boulevard Montmartre.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

VICTOR HUGO

QUATRE-VINGT-TREIZE

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Par MM. G. BRION, BODMER, LANÇON, D. VIERGE, E. MORIN, ÉMILE BAYARD, FÉRAT, LIX, D. MAILLARD, H. SCOTT, GILBERT, ETC.

La Livraison, 10 centimes. — La Série, 50 centimes.

L'OUVRAGE COMPLET FORMERA 60 LIVRAISONS ET 12 SÉRIES

Il paraît 2 livraisons par semaine, chaque lundi et jeudi.

Eugène HUGUES, Editeur, rue du Hasard-Richelieu, 8

Et chez tous les libraires de Paris et des Départements.

BAYLES JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouver, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnoons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousse de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS

DE LA MAISON CHRISTOFLE

ET RÉARGENTURE.

BIJOUTERIE RELIGIEUSE

ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,

TONDEUSES, TOURNE-BROCHES

ET RÉPARATIONS.

ASSORTIMENT

DE REVOLVERS DES FABRIQUES

DE LIÈGE.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

UNE ÉTUDE DE NOTAIRE

à la résidence de Catus, chef-lieu de canton, arrondissement de Cahors (Lot)

On donnera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser, à Catus, aux héritiers de feu M. Caviolle, notaire.

PAPIER WLINSI

Remède souverain pour la guérison rapide des Irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

Pharmacie DETHAN
Faub. Saint-Denis, 90, à Paris,
et dans les princ. Pharmacies
de France et de l'Étranger.

MALADIES
de la
GORGE
DE LA VOIX
ET DE LA BOUCHE

PASTILLES DETHAN
au Chlorate de potasse
Spécifique contre les Maux
de Gorge, les Maladies de
la Voix, les Angines, les Ul-
cérations et les Inflammations
de la Bouche, recom-
mandés aux Prédicateurs,
Professeurs et Chanteurs.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessus.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.

Payables 50 francs par trimestre.

La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natatis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.

Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mûtier, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.

Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.

Les Évangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.

DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.

Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.

Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun, fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.

Causés célèbres illustrés, 7 vol. 49 fr.

Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur ces catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtées par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.